

## FLASH INFO : nouveau programme de mobilité internationale Jules Verne

=====  
Ce programme de mobilité internationale, ouvert à tous les enseignants titulaires de l'enseignement public du premier et du second degré, offre la possibilité d'une immersion éducative et culturelle dans un autre pays en partant vivre et enseigner hors de France pour une année scolaire complète. 300 postes sont proposés pour l'année scolaire 2009-2010 par les 31 rectorats. Dossier de candidature à compléter pour le 24 avril 2009.  
=====

### Objectifs du programme

- > Découvrir ou approfondir la connaissance d'un système éducatif européen ou étranger.
- > Améliorer vos compétences linguistiques et professionnelles.
- > Vous imprégner de la langue, de la civilisation et de la culture du pays d'accueil.
- > Contribuer à la politique d'ouverture européenne et internationale de votre académie.
- > Participer, à votre retour, au développement de l'enseignement en langues et de langues.
- > Conduire des projets d'échanges géographiques ou virtuels, de retour en France.

### A qui s'adresse ce programme ?

- > Le programme est ouvert à tous les professeurs titulaires du premier et du second degré enseignant dans un établissement public.
- > Les enseignants souhaitant accroître leurs compétences linguistiques et participer à un projet de coopération éducative bilatérale, les enseignants de discipline non linguistique des lycées technologiques et professionnels et les enseignants de langue vivante seront prioritaires.

### Conditions du séjour

- > Consultez la [circulaire MEN - DREIC n° 2009-050](#) du 31-3-2009 parue au BOEN n° 14 du 2 avril 2009.
- > Vous restez attachés à votre administration et êtes mis à disposition auprès de la structure éducative étrangère.
- > Vous avez une double tutelle hiérarchique, française et étrangère.
- > Vous continuez à percevoir la rémunération correspondant à votre corps et grade. Certains établissements d'accueil versent une rémunération complémentaire.
- > Les frais de transport aller et retour entre votre lieu d'exercice en France et l'établissement d'accueil ainsi qu'un voyage de congé seront pris en charge par votre académie sur la base du tarif le plus avantageux.
- > Vous devez assurer un service complet d'enseignement dans votre établissement d'accueil.
- > Vous présenterez un rapport d'activité en fin de mission.

### Comment postuler ?

Les dossiers sont à télécharger sur le [site du CIEP](#) ou sur le site de la DAREIC de votre académie. Vous transmettez votre dossier à l'inspection académique par la voie hiérarchique, avant le 24 avril 2009 ;

**votre IEN de circonscription émettra un avis sur votre candidature avant de transmettre votre dossier à l'IA-DSDEN. Vous serez convoqué pour un entretien avec une commission composée d'un IA-IPR, d'un IEN et du DAREIC.**

### **Calendrier**

- > Date limite de dépôt des candidatures : **24 avril**.
- > Entretiens : **du 27 avril au 12 mai**.
- > Notification de départ par l'académie : **du 1er au 12 juin**.
- > Signature de la lettre de mission du candidat : **19 juin**.
- > Stages académiques : fin juin, consultez votre DAREIC.
- > Départ : à convenir avec votre structure d'accueil en fonction de la lettre de mission remise par votre académie.

BOEN de référence :

<http://www.education.gouv.fr/cid24258/menc0900156c.html>

Lien vers le site du CIEP :

<http://www.ciep.fr/programme-jules-verne/>

Liste des DAREIC :

<http://www.education.gouv.fr/cid1013/un-relais-dans-les-academies-les-dareic.html>